

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DEGESCH-PLATE / DEGESCH-STRIP**

Date d'impression: 17.04.2015

Code du produit: 45

Page 1 de 10

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

DEGESCH-PLATE / DEGESCH-STRIP

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produits phytopharmaceutiques

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Detia Freyberg GmbH  
Rue: Dr.-Werner-Freyberg-Straße 11  
Lieu: A-69514 Laudenbach  
Téléphone: +49-6201-708-0  
Téléfax: +49-6201-708-427  
e-mail: sicherheitsdatenblaetter@Detia-Freyberg.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Giftinformationszentrum (GIZ) Universitätsklinikum Mainz Tel.: +49-6131-19240**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Indications de danger: F - Facilement inflammable, T+ - Très toxique, Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R:

Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables.

Nocif par contact avec la peau.

Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

développée avec l'humidité, la phosphine gazeuse

**Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Catégories de danger:

Substance ou mélange qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables: Water-react. 1

Toxicité aiguë: Acute Tox. 1

Toxicité aiguë: Acute Tox. 2

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Mentions de danger:

Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

Mortel en cas d'ingestion.

Mortel par inhalation.

Toxique par contact cutané.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

GHS02-GHS06-GHS09



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DEGESCH-PLATE / DEGESCH-STRIP**

Date d'impression: 17.04.2015

Code du produit: 45

Page 2 de 10

**Mentions de danger**

H260	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H330	Mortel par inhalation.
H311	Toxique par contact cutané.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Conseils de prudence**

P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
P405	Garder sous clef.
P402+P404	Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ); Sable; Poudre d'extinction. pour l'extinction.
P335	Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.
P321	Traitement spécifique (voir First Aid sur cette étiquette).
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P280	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P232	Protéger de l'humidité.
P223	Éviter tout contact avec l'eau.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH029	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

**2.3. Autres dangers**

Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables: Phosphine développée avec l'humidité, la phosphine gazeuse

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
235-023-7	phosphure de magnésium; diphosphure de trimagnésium	
12057-74-8	F - Facilement inflammable, T+ - Très toxique, N - Dangereux pour l'environnement R15/29-28-50	
	Water-react. 1, Acute Tox. 2, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H260 H300 H400 EUH029	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Appeler immédiatement un médecin. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DEGESCH-PLATE / DEGESCH-STRIP**

Date d'impression: 17.04.2015

Code du produit: 45

Page 3 de 10

**Après inhalation**

En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin. Symptômes: Vomissement, Maux de tête, Troubles respiratoires, Vertiges. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Appeler immédiatement un médecin. Disposer de méthylprednisolon (doit être administré par un médecin) et des produits pour traitement acut selon l'exposition aux gaz brûlés (par exemple du beclométason en vaporisateur, du dexaméthason en vaporisateur).

**Après contact avec la peau**

Brosser la poudre résiduelle et seulement après avoir lavé avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés. Traitement médical nécessaire.

**Après contact avec les yeux**

Enlever les résidus du produit avec du coton non-duveteux; rincer avec beaucoup d'eau et mettre des gouttes de collyres liquides, lorsque toute trace de poudre résiduelle a disparu.

**Après ingestion**

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Maux de tête, vertiges, difficulté à respirer, l'anxiété et les nausées

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Disposer de méthylprednisolon (doit être administré par un médecin) et des produits pour traitement acut selon l'exposition aux gaz brûlés (par exemple du beclométason en vaporisateur, du dexaméthason en vaporisateur). En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Premiers secours: Méthylprednisolon, Ventolair®

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

poudre D. Sable sec. Ciment.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Eau. Mousse.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Risque d'autoinflammation.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Ne jamais rajouter d'eau.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Danger d'explosion. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Colmater les

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DEGESCH-PLATE / DEGESCH-STRIP**

Date d'impression: 17.04.2015

Code du produit: 45

Page 4 de 10

bouches de canalisations.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir à l'état sec avec précaution. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux. Envoyer dans des récipients appropriés pour l'élimination. Eviter la formation de poussière. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

**6.4. Référence à d'autres sections**

8

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières. Eviter tout contact avec eau. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Eviter la formation de poussière.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart de: Eau. Acide

**Information supplémentaire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Tenir à l'écart de: Eau, Acide

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de acides. Tenir à l'écart de: Eau.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Acide. Eau

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produits phytopharmaceutiques, biocides

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Seuil de l'odeur de phosphore d'hydrogène: 0,02 demander jusqu'à 3 ppm selon la sensibilité TRGS 402e

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DEGESCH-PLATE / DEGESCH-STRIP**

Date d'impression: 17.04.2015

Code du produit: 45

Page 5 de 10

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de protection à la norme EN 166:2001

**Protection des mains**

gants de protection appropriés. ZBNitril et Gants de latex (NQA 1,5) testés en fonction de l'UE-374-3-2 et EU374

**Protection de la peau**

des vêtements protecteurs appropriés selon BGR 189 (HGB: «Règles pour l'utilisation de vêtements de protection")

**Protection respiratoire**

Respirateur en conformité avec la norme DIN EN 141, type B, de couleur grise

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Voir la section 6 et 7

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide. développée avec l'humidité, la phosphine gazeuse
Couleur:	gris.papier:orange
Odeur:	d'ail

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur: -

**Modification d'état**

Point de fusion: &gt; 500(Phosphine) °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Test non nécessaire.

Point de sublimation: Test non nécessaire.

Point de ramollissement: Aucune donnée disponible

Point d'écoulement: Aucune donnée disponible

Point d'éclair: Aucune donnée disponible

**Inflammabilité**

solide: Aucune donnée disponible

gaz: Aucune donnée disponible

**Dangers d'explosion**

cette information n'est pas disponible.

Limite inférieure d'explosivité: 1,8

Limite supérieure d'explosivité: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation: Aucune donnée disponible

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: Aucune donnée disponible

gaz: Aucune donnée disponible

Pression de vapeur: 34,6 hPa  
(à 20 °C)Densité: 1,47 (Phosphine) g/cm<sup>3</sup>

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DEGESCH-PLATE / DEGESCH-STRIP**

Date d'impression: 17.04.2015

Code du produit: 45

Page 6 de 10

Hydrosolubilité:	Test non nécessaire.
Viscosité dynamique:	non applicable
Viscosité cinématique:	non applicable
Durée d'écoulement:	non applicable
Densité de vapeur:	non applicable
Taux d'évaporation:	non applicable
Test de séparation de solvant:	Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations****SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables. Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

**10.2. Stabilité chimique**

Manipuler sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

réagit avec l'humidité atmosphérique pour former de phosphine hautement toxiques. le développement incontrôlé du phosphure d'hydrogène peut provoquer des incendies. Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**10.4. Conditions à éviter**

voir point 7

**10.5. Matières incompatibles**

Protéger contre: humidité. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit. Tenir à l'écart de: Matériau, riche en oxygène, comburant. Tenir à l'écart de: Acide. Réagit violemment au contact de l'eau en dégageant des gaz extrêmement inflammables. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le phosphure d'hydrogène, le pentoxyde de phosphore, l'acide phosphorique, voir également la section 5.3

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Très toxique. Toxicité aiguë, par voie orale. Toxicité aiguë, par inhalation. Toxicité aiguë, dermique.

N° CAS	Substance	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
12057-74-8	phosphure de magnésium; diphosphure de trimagnésium	par voie orale	DL50	11,2 mg/kg		
		dermique	DL50	900 mg/kg		
		par inhalation gaz	CL50	0,015 ppm		

**Irritation et corrosivité**

Préparation non contrôlée.

**Effets sensibilisants**

non sensibilisant.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DEGESCH-PLATE / DEGESCH-STRIP**

Date d'impression: 17.04.2015

Code du produit: 45

Page 7 de 10

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Aucune information disponible.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

D'après les données disponibles, la matière ne remplit pas les critères des substances CMR de la catégorie 1 et 2 établies selon 67/548/CEE.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

N° CAS	Substance	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
12057-74-8	phosphure de magnésium; diphosphure de trimagnésium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	9,7 x 10 <sup>-3</sup>	96 h		
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	0,2 mg/l	48 h		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Se décompose au contact de l'eau.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

log Pow = 0.9 of PH3, Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
12057-74-8	phosphure de magnésium; diphosphure de trimagnésium	0,9

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit se décompose spontanément dans l'eau. Les données écologiques ne décrivent ainsi que l'effet des produits de décomposition.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

aucune/aucun

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code des déchets produit: 061301, Ne pas utiliser d'eau.

L'élimination des matières dégazées se fera en observant la réglementation en vigueur (N/ du code déchets : 060316

emballages vides mais non nettoyés : Rincer à l'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DEGESCH-PLATE / DEGESCH-STRIP**

Date d'impression: 17.04.2015

Code du produit: 45

Page 8 de 10

des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

061301 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets des procédés de la chimie minérale non spécifiés ailleurs; produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides  
Classé comme déchet dangereux.

**L'élimination des emballages contaminés**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** UN2011  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** PHOSPHURE DE MAGNÉSIUM  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 4.3+6.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** I  
Étiquettes: 4.3+6.1



Code de classement: WT2  
Quantité limitée (LQ): 0  
Catégorie de transport: 1  
Code de restriction concernant les tunnels: E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Quantité limitée:E0

Expédition par courrier: Interdit. Tableau d'avertissement à partir de 20 kg net

**Transport fluvial (ADN)**

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** PHOSPHURE DE MAGNÉSIUM

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN2011  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** MAGNESIUM PHOSPHIDE  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 4.3+6.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** I  
Étiquettes: 4.3+6.1



Dispositions spéciales: -  
Quantité limitée (LQ): 0  
EmS: F-G, S-N



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DEGESCH-PLATE / DEGESCH-STRIP**

Date d'impression: 17.04.2015

Code du produit: 45

Page 9 de 10

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Quantité limitée: E0

**Transport aérien (ICAO)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN2011
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</b>	MAGNESIUM PHOSPHIDE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	4.3+6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	I
Étiquettes:	4.3+6.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	Forbidden
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	Forbidden
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	Forbidden
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	487
IATA-Quantité maximale (cargo):	15 kg

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Quantité limitée: E0

: Forbidden

Cargo Aircraft only

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Expédition par courrier: Interdit. Tableau d'avertissement à partir de 20 kg net

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

-

**Information supplémentaire**

Expédition par courrier: Interdit. Tableau d'avertissement à partir de 20 kg net

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

**SECTION 16: Autres informations****Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

15/29	Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables.
28	Très toxique en cas d'ingestion.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**DEGESCH-PLATE / DEGESCH-STRIP**

Date d'impression: 17.04.2015

Code du produit: 45

Page 10 de 10

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H260	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH029	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*